



RAPPORT DE LA COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 20-2022

Demande de crédit pour le raccordement du site scolaire du Léman au
réseau de chauffage à distance CADouest

Prolégomènes

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le lundi 31 mai 2022, à 18h30 à la Salle de conférence de la Salle de spectacles.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Muriel Rossel, Pascal Golay, Sylvain Richard, Lucie Mauch, Mehmet Korkmaz, Pierre Borloz, Wilczynski Marius et Jean-Marc Dupuis président rapporteur. Madame Roxane Gubler était absente.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Syndic Jean-François Clément et Monsieur Didier Divorner accompagné de Messieurs Antoine Perret chef du service Bâtiments-Domaine de Monsieur Jean-Claude Bourgeois et Frédéric Perrin chefs de projets.

Après les salutations d'usage la parole est donnée à la Municipalité. Le Syndic nous rappelle la création tripartite de CadOuest SA (Prilly et Renens avec un apport financier, Lausanne avec un apport en nature). Il mentionne également que le réseau de chauffage à distance actuel utilise plus de 30% de gaz comme appoint. C'est pourquoi la société développe un mix énergétique afin de se passer du gaz à moyen terme notamment au moyen de la géothermie et du réseau « 3 tubes ».

Nonobstant, le chauffage à distance représente la meilleure alternative pour ce site étant donné que le système de chauffage à pellets n'a jamais fonctionné à satisfaction ; plus de 50'000 francs ont déjà été injectés depuis sa mise en service à titre d'entretien ou réparation. Lors de sa mise en service en 2008, ce système de chauffage était censé couvrir les 80% des besoins du site, le reste étant complété par le chauffage à gaz. En réalité c'est l'inverse qui s'est produit.

La chaudière à gaz, donc passablement sollicitée, montre des signes de vétusté et son remplacement serait nécessaire engendrant un coût de plus de 75'000 francs. A noter que les puissances de chauffe sont conséquentes (350 KW pour le bois et plus de 500KW pour le gaz). En passant au chauffage à distance, une puissance de 560 KW suffit pour tout le site.

Le tableau ci-dessous résume les installations ainsi que les surfaces (SRE) à chauffer au fil du temps

		SRE [m ²]	Sys chauff
avant 2008	Joran Maurabia	8419 1981	gaz
total		10'400	
2008-2019	Joran Vaudaire Maurabia	8419 7916 1981	gaz et pellets
total		18'316	
Dès 2019	Joran Vaudaire Maurabia Extension VSB	8419 7916 1981 1498	gaz et pellets Cadouest 2022 ?
total		19'814	

De surcroît, une extension CADouest destinée au raccordement du CEOL (GyRe) passe déjà sur la parcelle du site et un futur raccordement avait été prévu à l'époque. A noter toutefois que le coût de l'énergie ne serait pas inférieur à celui actuel qui s'élève à 11.9 ct/KWh.

Les coûts globaux représentent 347'000 francs, le tableau ci-dessous complète le préavis et détaille les CFC 24 et 25 (chauffage et sanitaire). Les installations à l'intérieur des bâtiments (tuyaux radiateurs etc..) sont conservées.

CFC	libellé	Coût [CHF]
240	Démontage	22400
242.1	Raccordement au réseau (tuyauterie, appareils, montage, isolation, réglages.)	64079
242.2	Intervention sous-stations (2 à Joran 1 à Maurabia)	21984
247.1	Traitement eaux	5872
	Rabais	-5648
	TVA	8368
total 24		117055
25	sanitaire	9500
	réserve	8445
Total	chauffage sanitaire	135'000

Questions et remarques des commissaires

Les commissaires ont tous bien compris que l'installation à bois n'était pas amortie et ont relevé que la valeur comptable résiduelle serait amortie en une fois dès le préavis accepté.

L'amortissement proposé de 20 ans est une valeur usuelle et cohérente. A noter que cette valeur n'est pas stipulée explicitement dans le règlement de la comptabilité des communes.

Art. 17 3

1 Les investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants:

- a. dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation;*
- b. trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions. Ce délai peut être prolongé très exceptionnellement par le Conseil d'Etat.*

Un commissaire s'étonne que pour des travaux relativement simples et connus, il faille s'appuyer sur des mandataires alors que des entreprises intégrant des bureaux d'études feraient tout aussi bien l'affaire pour établir une soumission de base.

La soumission établie par le bureau Chuard est montrée en guise de réponse.

Un autre questionne les services communaux quant à l'isolation du bâtiment contre le chaud et le froid.

Le Municipal des bâtiments ne connaissant pas la classification énergétique nous renseignera ultérieurement. Mais un commissaire relève que dans une école il y a énormément de surfaces vitrées ce qui rendrait difficile l'obtention d'un certificat énergétique.

Toutefois, comme mentionné plus haut, les commissaires sont convaincus que le raccordement à CadOuest est la meilleure alternative vu la situation.

Au final c'est à l'unanimité des membres présents que la commission recommande au conseil communal d'accepter les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 20-2022 de la Municipalité du 2 mai 2022,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de **CHF 347'000.- TTC** avant subventions pour le raccordement du site scolaire du Léman au réseau de chauffage à distance CADouest.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3530.2054.5030 - Site scolaire du Léman – installation chauffage à distance.

Cette dépense sera amortie en 20 ans, conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2022 inhérentes au présent préavis pour un montant estimé de CHF 2'800.- réparti dans les différents comptes par nature de la section N° 3531 – Léman collègue Joran.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2023 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

Noms	signatures
Jean-Marc Dupuis
Pascal Golay
Mehmet Korkmaz
Lucie Mauch
Pierre Borloz
Muriel Rossel
Marius Wilczynski
Sylvain Richard	